

En attendant que fleurissent les rhododendrons

Benoît Collette, coordonnateur du Comité de coordination syndicale

Au nom du Comité de coordination syndicale et avant qu'il ne soit trop tard, permettez-moi de vous souhaiter une agréable année 2017 ainsi que les bons vœux de notre équipe. Que 2017 vous apporte d'abord et avant tout la santé du corps et de l'esprit; c'est important à un moment où nous voyons plusieurs collègues absents pour cause de maladie. Rassurez-vous, le Comité de coordination syndicale est en pleine forme et fidèle au poste! Dans cet esprit et toujours soucieux de votre bien-être, particulièrement celui de tous les cœurs brisés par la convention collective, notre extraordinaire Marie-Josée lance son nouveau courrier du cœur : M^{me} Convention. N'hésitez pas à lui écrire!

Après un trimestre d'automne pour le moins mouvementé, en tout cas davantage que nous ne l'avions anticipé, nous espérons, et nous ne sommes pas seuls j'imagine, que celui qui commence sera plus clément.

D'ici à ce que les rhododendrons¹ fleurissent et que les beaux jours soient revenus, nous avons tout de même quelques dossiers qui devraient certainement nous tenir occupés pour les prochaines semaines et les prochains mois. Il y a les incontournables, comme la suite de la saga S024 et la nouvelle réforme des Services adaptés, ainsi que le projet de répartition des ressources entre les disciplines pour l'an prochain dans un contexte où nous avons refusé celui de l'an dernier et où plusieurs départements ont eu

beaucoup de difficulté à élaborer les tâches pour cet hiver. Parmi les candidats à titre de dossier-qui-émergera-et-qui-prendra-plus-de-place-que-prévu, il y a les suspects de convenance : la formation à distance ou encore les suites qui seront données aux consultations menées par la ministre l'automne dernier, au sujet de la réforme du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Sinon, un dossier dont on souhaite entendre davantage parler : celui de l'autonomie professionnelle, un enjeu important au sein du réseau collégial et dont nous aurons l'occasion de discuter ensemble ce trimestre.

Pour bien entamer l'année, je vous invite à la prochaine **assemblée générale, le 31 janvier à 15 h 10 au D-114**, assemblée qui sera suivie d'un « 5 à 7 », qui se transformera probablement en « 16 h 30 – 18 h 30 » étant donné l'ordre du jour relativement peu chargé. Ce sera un grand plaisir de vous revoir. ☐

1. Pour celles et ceux qui se demandent d'où provient cet étrange titre, on m'a demandé un mot de bienvenue et le premier mot qui m'est venu en tête fut rhododendron, alors je me suis donné comme défi de l'insérer dans le texte.

Assemblée générale

31 janvier 2017

15 h 10

salle D-114

suivie d'une activité pour souligner la rentrée

Dans ce numéro...

- **En attendant que fleurissent les rhododendrons**
par Benoît Collette
- **Rappel agenda hiver 2017**
- **Une demi-journée syndicale dédiée à l'autonomie professionnelle**
par Patricia Posadas
- **Appel de candidatures : Bourse Germaine-Santerre dans le cadre de la Journée internationale des femmes**
par Myriam Litalien Bradley
- **Nouvelle rubrique : le Courrier de M^{me} Convention**
par Marie-Josée Boudreau
- **Le long parcours de la lutte à l'homophobie**
par Francesco Barletta

Rappel agenda hiver 2017

Instances	Date	Heure	Salle
Assemblée générale	31 janvier	15 h 10	D-114. Suivie d'une activité pour souligner la rentrée au Diktam
Conseil syndical	21 février	15 h 10	à déterminer
Assemblée générale	7 mars	15 h 10	D-114
Assemblée générale	18 avril	16 h horaire d'un vendredi	D-114. En raison du sujet, le projet d'entente sur la répartition des ressources entre les disciplines, il est difficile de repousser cette rencontre.
Assemblée générale	25 avril	15 h 10	D-114
Conseil syndical	16 mai	15 h 10	à déterminer
Assemblée générale annuelle	31 mai	à déterminer	à déterminer

Une demi-journée syndicale dédiée à l'autonomie professionnelle

Patricia Posadas, responsable des communications

Lors du Congrès annuel de juin 2016, la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (FEC-CSQ) a choisi comme thème central « le renforcement de notre autonomie professionnelle ». Un document, conçu par Pierre Davignon, conseiller politique et agent d'information, avait permis d'amorcer les débats. À la suite de ces derniers, des résolutions ont été adoptées. Il a été résolu, entre autres, de donner à la FEC-CSQ le mandat de défendre la liberté professionnelle des enseignantes et des enseignants; de faire la promotion d'un

modèle de gestion plus participatif au sein des établissements et de dénoncer l'augmentation des mesures de contrôle, la standardisation des pratiques et la gestion par résultats; de dénoncer le virage « assurance-qualité »; de réitérer la demande visant à l'abolition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) et de proposer une modification à la Loi sur les collèges afin d'augmenter la représentation des enseignantes et des enseignants au sein des conseils d'administration. D'ailleurs, vous pouvez venir chercher au bureau du syndicat (B-210) un document synthèse produit par Pierre Davignon qui fait ressortir l'essentiel de ces discussions.

L'automne ayant été fort occupé, nous n'avons pas abordé ce thème de réflexion qui, cependant, mérite vraiment toute notre attention. En effet, en lisant la documentation, en discutant avec des représentantes et des représentants des autres syndicats qui ont travaillé sur ce dossier, certains faits éclairants démontrent qu'au fil des ans notre autonomie s'érode et risque de s'éroder encore plus si nous n'y prenons garde.



Notre autonomie est-elle vraiment menacée?

Voici deux exemples très évocateurs :

- Au moment de leur création, parmi les dix-sept membres du Conseil d'administration des cégeps, on comptait quatre professeurs. Aujourd'hui, il n'y en a plus que deux. Les deux autres postes ainsi libérés ont été offerts à des personnes extérieures, le plus souvent des gens d'affaires. Ce phénomène pourrait aller en s'accroissant si, comme le souhaitent certains, chaque cégep se mettait au service de l'industrie locale au détriment d'une formation nationale. À ce propos, la semaine passée, le recteur de l'Université de Montréal annonçait sa volonté de « dépeussier » la charte qui régit cette université depuis 50 ans en donnant la majorité des postes du Conseil exécutif à des personnes issues de l'extérieur. De plus, les doyens se trouveraient sous la tutelle du recteur. Son projet rencontre, bien entendu, une très grande opposition au sein même de son université.
- L'augmentation des politiques institutionnelles qui entraînent toutes des redevances de comptes, lesquelles alourdissent la tâche de tout le monde et nous transforment parfois en « remplisseurs compulsifs de tableaux à trois colonnes », accroît la bureaucratie. Les politiques d'évaluation, entre autres, sont apparues en même temps que la CÉEC, suivies des plans stratégiques et des plans de réussite (2012), puis vint l'assurance qualité (2013). Ces derniers points ont entraîné une augmentation de 19 % du nombre de cadres entre 2006 et 2012 (cf. *Autonomie professionnelle : un espace individuel et collectif à renforcer*, document FEC-CSQ produit par Pierre Davignon).

De plus, parmi les autres moyens qui menacent potentiellement notre autonomie, se trouve le financement des collèges par annexes budgétaires, telle la fameuse S024, mode de financement privilégié par le gouvernement. L'annexe est souvent présentée comme étant « hors convention » (ce qui, toutefois, ne dispense pas les directions de respecter la convention collective lorsqu'il s'agit de rémunérer les enseignantes et les enseignants que l'on emploie dans le cadre de ces annexes). La Fédération des cégeps a demandé aux directions générales de ne pas négocier d'entente avec les syndicats sous prétexte que cela complexifierait leur tâche puisque le financement reposerait, selon leur analyse, de plus en plus sur ce système. Ce mode de financement qui s'inscrit systématiquement hors convention pourrait avoir pour effet d'éroder à son tour notre espace d'autonomie, tout comme celui des directions d'ailleurs. À ce titre, l'image employée par le directeur général, M. Dornier, lors du déjeuner de la rentrée, est sans équivoque. Parlant des annexes dédiées à des projets bien précis, il a dit : « C'est comme si je réduisais votre salaire et qu'à la place je vous donne des cartes-cadeaux Jean Coutu ou Canadian Tire. Mais je fais quoi avec ma carte Canadian Tire, si c'est de médicament dont j'ai besoin? »

Finalement, la nouvelle manière de « gouvernance » des cégeps a pour conséquence de gruger le temps de tout le monde, de rogner les ailes des directions et du corps professoral.

Nous aimerions beaucoup réfléchir avec vous à toutes ces questions dans un avenir très rapproché. Cela nous semble à la fois nécessaire et stimulant. □

Appel de candidatures : Bourse Germaine-Santerre dans le cadre de la Journée internationale des femmes

Myriam Litalien Bradley, responsable des pratiques syndicales



Chaque année, depuis plus de 15 ans, les membres du personnel du Cégep, de l'IMQ (Institut maritime du Québec) et du CMÉC (Centre matapédien d'études collégiales) remettent une bourse de 300 \$ à une étudiante qui fait preuve de détermination dans la poursuite de ses études. Cette année, la période de mise en candidature se termine le vendredi 17 février 2017. Nous vous invitons à faire circuler l'information auprès des étudiantes que vous côtoyez. Les critères d'admissibilité et le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur le site du Cégep, à l'adresse suivante : www.cegep-rimouski.qc.ca/bourse-germaine-santerre. De plus, nous sollicitons encore cette année la collaboration du personnel enseignant pour la collecte de fonds permettant de poursuivre d'année en année la remise de la bourse. Les conseillères et les conseillers syndicaux de chacun des départements ont reçu le matériel nécessaire et ils vont sans doute vous approcher dans les jours qui viennent.

N'hésitez pas à nous contacter si des questions subsistent. D'ailleurs, nous vous invitons tout de suite à mettre à votre agenda le diner collectif de la *Journée internationale des femmes* qui se tiendra le mercredi 8 mars 2017 à l'IMQ sous le thème « L'égalité sans limites ». À cette occasion, nous remettons la bourse Germaine-Santerre. Vous recevrez sous peu l'invitation officielle par courriel et par le courrier interne. □



Nouvelle rubrique : le Courrier de M^{me} Convention

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Des réponses aux plus intimes interrogations des cœurs esseulés et syndiqués en détresse

Chère M^{me} Convention,

C'est ma première session en enseignement. On m'a dit que j'avais un contrat à 100 % et que j'étais payée pour 32,5 heures par semaine. Pourtant, je travaille sept jours sur sept pour arriver à préparer mes cours. Là, je viens de voir que sur mon contrat, on me traite d'« enseignante à temps partiel ». Coudonc, est-ce que le Cégep veut ma mort? Il faut faire combien d'heures par semaine pour être à temps plein???

Une nouvelle précaire épuisée

Chère précaire épuisée,

Personne ne veut ta mort! C'est vrai que les premières sessions d'enseignement sont particulièrement épuisantes. Courage! Pour la mention sur ton contrat, il faut simplement comprendre que la convention collective ne reconnaît le temps plein qu'au contrat annuel (deux sessions à temps plein ou l'équivalent). Donc, être à temps plein pour la session, c'est être un enseignant à temps partiel, du point de vue de la convention, et un humain bien occupé, du point de vue de la personne qui le vit!

À l'aide, M^{me} Convention!

On m'a annoncé que j'avais une CI annuelle de 83. J'ai pris rendez-vous avec mon médecin de famille, mais il n'a jamais entendu parler de cette maladie. Est-ce une nouvelle ITS? Vais-je m'en remettre? Prière de m'indiquer le nombre de mois qu'il me reste à vivre afin que je prenne les dispositions nécessaires.

Marius V., enseignant légèrement hypocondriaque

Cher Marius,

La CI annuelle est une maladie qui se résorbe d'elle-même à la fin de l'année scolaire, avant que tu n'attrapes ta prochaine CI, à l'élaboration des tâches pour l'an prochain. Ce n'est ni une ITS, ni contagieux, puisque nous connaissons tous des précaires qui fréquentent des permanents sans la contracter. Il s'agit plutôt du calcul de ta charge individuelle de travail, et si elle se situe entre 80 et 85, cela signifie que tu enseignes à temps plein pour l'année. Si tu voulais connaître celle d'une seule session, elle se situerait plutôt entre 40 et 44 pour être à 100 % de tâche pour la session. Son calcul est longuement expliqué à l'Annexe VIII-I de ta convention collective, dont je ne te conseille pas vraiment la lecture. Donc, pas de panique! Tu n'es pas en danger. Du moins, je le crois...

Des soucis? Des problèmes? Si toi aussi tu es un cœur esseulé et syndiqué en détresse, écris à M^{me} Convention au seecr@cegep-rimouski.qc.ca

Le long parcours de la lutte à l'homophobie

Francesco Barletta, enseignant de physique au CMÉC

Le 25 novembre 2016, à l'hôtel Le Navigateur de la ville de Rimouski, Marie Houzeau, directrice générale de l'organisme GRIS-Montréal, et Bill Ryan, professeur adjoint à l'Université McGill, ont donné une conférence intitulée « Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité ». Environ 35 personnes y assistaient et la plupart étaient des intervenants communautaires ou des éducateurs du milieu scolaire bas-laurentien.

Dans un climat favorisant l'échange d'idées et d'opinions, la conférencière et le conférencier ont abordé trois thèmes principaux : les mythes et réalités à propos de l'homosexualité et de la bisexualité, les causes de l'homosexualité et l'origine des préjugés sur l'homosexualité.

Mythes et réalités à propos de l'homosexualité et de la bisexualité

Au début, la conférencière et le conférencier ont fourni une série de définitions¹ telles celles de sexe biologique, d'orientation sexuelle ou d'attirance, d'identité de genre (anciennement appelée identité sexuelle), de préférence sexuelle, de rôle sociosexuel², d'homophobie et d'hétérosexisme³. À première vue, chaque définition semble simplement définir une classe particulière d'individus, mais une analyse plus approfondie permet d'identifier un phénomène culturel, qui serait à la base de chaque définition, c'est-à-dire « le phénomène de l'étiquetage⁴ ». Les principales conséquences de l'étiquetage social de certains groupes sont la discrimination, la violence verbale et le sarcasme, la diminution de l'estime de soi, la détresse psychologique, le suicide et les idéations suicidaires ainsi que l'augmentation de comportements sexuels à

risque, surtout chez les plus jeunes. Au Canada, les statistiques nous disent qu'entre 21 et 30 % des hommes adultes, et entre 13 et 20 % des femmes adultes, ne sont pas exclusivement hétérosexuels au cours de leur vie.

Les causes de l'homosexualité

Dans leurs recherches, les scientifiques et les cliniciens, au fil du temps, ont suggéré comme causes l'hérédité, les troubles hormonaux, les désordres d'ordre congénital, les perturbations au cours de l'enfance, les relations tendues entre les parents et l'adolescent ou les désordres mentaux, pour n'en citer qu'une partie. Freud, lui, n'a jamais considéré l'homosexualité comme une maladie ou un crime. Pour lui, la cause de l'homosexualité serait imputable à « un arrêt du développement psychosexuel normal » qui tirerait son origine des modèles familiaux.

Jusqu'à maintenant, aucune preuve concluante ne permettrait d'identifier une ou des causes de l'homosexualité. Il faudrait plutôt se demander pourquoi on se pose la question. Par simple curiosité ou par souci de stigmatisation? Les hypothèses, lorsqu'elles sont perçues comme des faits scientifiques démontrés, constituent évidemment une source de souffrance.

L'origine des préjugés sur l'homosexualité

À l'époque de l'Antiquité, les Grecs croyaient qu'il y avait trois sexes : l'homme (andros), la femme (gynos) et l'androgynie (être à la fois homme et à la fois femme); dans certaines communautés autochtones, on parle de personnes « bispirituelles » (en anglais, two-spirit people), c'est-à-dire une personne en qui coexistent des esprits masculin et féminin. Ces personnes sont souvent considérées comme

ayant un don. Le monde occidental, pour sa part, à différentes époques, a brutalement réprimé l'homosexualité. Cette intolérance prend racine dans l'ancienne répulsion judéo-chrétienne pour un acte sexuel qui a été associé à la décadence et au paganisme⁵. À certaines périodes de la chrétienté occidentale, de simples allégations d'homosexualité suffisaient pour condamner quelqu'un à la torture et à la mort sur le bûcher⁶. Ainsi, selon le contexte, l'homosexualité sera jugée contre nature et considérée comme un péché mortel, une maladie mentale ou un crime. Selon la loi canadienne, en vigueur de la Confédération jusqu'à 1969 - l'année du débarquement de l'homme sur la Lune -, l'homosexualité était passible de peines allant jusqu'à 14 ans de prison. Heureusement, beaucoup de changements législatifs ont été apportés depuis. Nous sommes ainsi passés de la discrimination légale et ouverte à la tolérance sociale et, enfin, à l'égalité juridique⁷.

En terminant, Bill Ryan a recommandé à toutes et à tous la lecture du rapport de consultation *De l'égalité juridique à l'égalité sociale* rédigé par le Groupe de travail mixte contre l'homophobie. Il s'agit d'un document riche en informations qui analyse la problématique homophobe dans les contextes de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du sport, de la famille, des communautés culturelles, du travail, de la sécurité publique et de la justice. Le document propose à la fin une série de recommandations et de stratégies de lutte contre l'homophobie pour chaque ministère et organisme public. □

1. Bill Ryan suggère de consulter le document suivant afin d'avoir l'explication associée à chaque définition : CHAMBRE DE COMMERCE GAIÉ DU QUÉBEC (2014). Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail, [En ligne], (février), 26 p.

2. Dans une société et à une époque donnée, ils désignent les rôles attribués aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui, on parlerait plutôt d'expression de genre.
3. Désigne l'affirmation et la promotion de l'hétérosexualité comme unique modèle social.
4. « La théorie de l'étiquetage, aussi appelée « théorie de la réaction sociale » ou bien encore « analyse stigmatisante », est ainsi un champ de savoir qui constitue un domaine essentiel de la sociologie et de la psychologie sociale nord-américaines des années 1960, dont l'axe de recherche central concerne les phénomènes de déviance ». Source : LACAZE, Lionel. « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'«analyse stigmatisante» revisitée », *Nouvelle revue de psychosociologie*, no 5, (2008), p. 183-199, http://cdclv.unlv.edu/ega/articles/lacaze_stigma_08.pdf (Page consultée le 9 décembre 2016).
5. Notamment, *le Lévitique* 20:13 condamne à mort les homosexuels.
6. En 1730, on signale pour la dernière fois la condamnation d'homosexuels au bûcher.
7. 1977-1998 : inclusion de l'interdiction de la discrimination dans toutes les provinces et les territoires du Canada; 2002 : adoption de la Loi 84 sur l'union civile et les nouvelles règles de filiation; 2005 : adoption de la nouvelle loi fédérale sur le mariage; 2007 : publication par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) *De l'égalité juridique à l'égalité sociale*.

Agenda

Janvier 2017

31 : Assemblée générale

Février 2017

21 : Conseil syndical